

Trois questions à



Pascale Gloser, présidente de la qualification Conseil patrimonial de famille de la Chambre nationale des conseils experts financiers

La Chambre nationale des conseils experts financiers (CNCEF) a lancé, le 1^{er} avril, une qualification « conseil patrimonial de famille ». Présentation de cette qualification par la présidente.

Pourquoi la CNCEF a-t-elle créée une qualification « Conseil patrimonial de famille » ?

C'est le développement de conseillers en gestion de patrimoine généralistes s'adressant à une clientèle familiale et haut de gamme qui a conduit la CNCEF à lancer la qualification « Conseil patrimonial de famille » (CPF).

Les besoins d'accompagnement et de conseils exprimés par les clients, la

complexification et l'internationalisation de l'offre, mais aussi la nécessité pour les conseillers de s'adapter aux exigences et aux contraintes réglementaires ont conduit au développement de cette appellation.

Quels sont les critères à remplir pour obtenir cette appellation ?

Pour intégrer ce réseau d'experts qualifiés, les conseillers doivent se conformer aux normes professionnelles en vigueur (devoir de conseil, documentation,...), mais aussi respecter la charte qui reprend les valeurs et les principes de tout conseiller en gestion de patrimoine généraliste dans ses différents métiers : compétence, indépendance, fiabilité, transparence, pérennité et engagement vis-à-vis de leurs clients.

Le conseiller CPF exerce donc son métier de conseil en disposant de plusieurs sta-

tuts, et sa rémunération est en partie constituée par des honoraires de conseil.

Pour les clients, quels sont les avantages de s'adresser à un CGP titulaire de cette appellation ?

Les avantages liés à la consultation d'un conseiller sont déjà connus : approche transversale dans les domaines civils, financiers et fiscaux, stabilité de la relation, objectivité et personnalisation du conseil.

Mais le conseiller CPF répond à des exigences d'excellence dans la profession. Mieux formé et informé, il sera un vecteur de cohérence et de qualité dans l'offre de service rendu à son client. Il s'inscrit ainsi durablement dans l'univers du conseil patrimonial haut de gamme au service de son client.

Clémentine Delzanno